

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
MONESTIER MERLINES DU 11 NOVEMBRE 2024**

Présents : M. Sylvain COUDERT, Mme Elodie COURTET, M. Jean-Paul DEVEDEUX
Mme Géraldine GOURGEONNET, M. Claude FERLANDA, Mme Nathalie LE GALL, Mme
Laurence LEPEITRE, M. Marcel OLLIER.

Absences excusées : Mme Maryvonne PRADEL donne pouvoir à Mme Nathalie LE GALL.

Absents : Mme Nathalie LAVAL, M. Sylvain OLLIER.

Secrétaire de séance : Mme Elodie COURTET

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 13/09/2024

I – DELIBERATIONS

- Projet d'Eclairage Public – Programme CREPUSCULE (Phase APD)
- Approbation de la modification des statuts de Haute-Corrèze Communauté
- Approbation du contrat RGPD avec la société GAIA et nomination du Délégué à la Protection des Données (DPO)
- Convention participative avec le Centre de Gestion – Prévoyance
- Augmentation des loyers des logements communaux à compter du 01 janvier 2025
- Subvention exceptionnelle – Ecoles élémentaires du RPI
- Renouvellement contrat d'entretien des cloches de l'église

II – AFFAIRES COURANTES

- Régularisation terrain ancienne maison Vergne
- Repas et colis des aînés

III – QUESTIONS DIVERSES



***APPROBATION DU PROCES-VERBAL 13/09/2024**

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal du 13/09/2024.

Votants : 09	Pouvoir : 01	Pour : 09	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	--------------	-----------	------------	----------------

*** Projet d'Eclairage Public – Programme CREPUSCULE (Phase APD)**

Madame le Maire rappelle que la Commune s'est engagée dans le programme de rationalisation et de rénovation de l'éclairage public (CREPUSCULE) porté par le Syndicat de la Diège.

Madame le Maire précise que ce programme fait l'objet d'un financement particulier et avantageux pour la Commune car il s'inscrit dans le contrat de sobriété énergétique dans

l'éclairage public (2023-2025) signé le 09/06/23 entre le Département de la Corrèze et le Syndicat de la Diège.

Madame le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le projet technique et financier (Phase APD) étudié et élaboré par les Services Techniques du Syndicat de la Diège :

Montant estimé HT du projet **18 293,25 € HT**

Participation prévisionnelle HT de la Commune :

Si celle-ci est versée en une fois **7 317,30 € HT**

Madame le Maire précise que la Commune a la possibilité de régler sa participation dans le cadre d'une convention d'avance remboursable avec le Syndicat, lui permettant d'étaler les paiements sur 5 ou 10 ans.

Dans ce cas, la participation prévisionnelle de la Commune est pondérée, soit **8 231,96 € HT**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide de verser en une fois soit 7 317.30 €.

Votants : 09	Pouvoirs : 01	Pour : 09	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

*** Approbation de la modification des statuts de Haute-Corrèze Communauté**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que le conseil communautaire a approuvé la modification des statuts de Haute-Corrèze Communauté lors de sa séance du 24 septembre 2024.

La modification proposée est l'ajout dans la partie « Autres compétences » de la compétence : Création, gestion et exploitation d'un nouvel abattoir d'intérêt communautaire.

Le conseil municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, approuve la modification des statuts de Haute-Corrèze Communauté.

Votants : 09	Pouvoirs : 01	Pour : 09	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

*** Approbation du contrat RGPD avec la société GAIA et nomination du Délégué à la Protection des Données (DPO)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Mixte AGEDI a pris la décision en Comité Syndical du 21 juin 2024 d'arrêter la mission de Délégué à la Protection des données dans le cadre du RGPD avec effet au 31 décembre 2024.

Madame le Maire informe le Conseil que la commune a pris contact avec Haute-Corrèze Communauté qui propose une mutualisation avec la société GAIA.

Un contrat est proposé pour une durée de 5 ans et pour un montant annuel de 400.00 € HT.

Le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer un contrat avec la société GAIA.

Votants : 09	Pouvoirs : 01	Pour : 09	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

*** Convention participative avec le Centre de Gestion – Prévoyance**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut se prononcer sur la participation de la commune à la convention participative concernant la prévoyance portée par le Centre de Gestion et notamment sur la participation financière.

Le montant proposé ne peut pas être inférieur à 7 € et à compter du 01/01/2025, il ne peut pas être inférieur à 50 %.

Le Conseil décide de participer à hauteur de 50 % avec la formule 2.

Votants : 09	Pouvoirs : 01	Pour : 09	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

*** Augmentation des loyers des logements communaux à compter du 01 janvier 2025**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter le loyer et les garages des logements communaux en tenant compte de l'IRL 2^{ème} trimestre 2024 soit + 3.26 % à compter du 01 janvier 2025.

Nom Locataire	2024		2025	
	Loyer	Garage	Loyer	Garage
C. SOVRAN	295.33 €	26.93 €	304.95 €	27.81 €
O. QUINCHON	247.54 €	26.93 €	255.60 €	27.81 €
N. LE GALL	301.32 €	26.93 €	311.14 €	27.81 €
M. LEPEYTRE	301.32 €	26.93 €	311.14 €	27.81 €

Le conseil municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, décide d'appliquer cette augmentation.

Votants : 08	Pouvoirs : 01	Pour : 08	Contre : 0	Abstention : 01
--------------	---------------	-----------	------------	-----------------

*** Subvention exceptionnelle – Ecoles élémentaires du RPI**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier reçu de la part de Mme Sylvie BACHELLERIE concernant une demande de subvention pour financer un séjour au centre ODCV de La Martière à Oléron.

Le montant du séjour par enfant s'élève à 445 €, le département prendrait en charge 38 %. Il resterait à financer 276 € par élève.

Mme Bachellerie souhaiterait fractionner cette somme entre les familles, l'association des parents d'élèves, les coopératives scolaires et les mairies.

Le montant demandé est de 90 € par enfant.

Le Conseil Municipal donne son accord sur le principe de verser une subvention exceptionnelle. Dans l'attente de la liste des enfants concernées par le séjour.

*** Renouvellement contrat d'entretien des cloches de l'église**

Le contrat pour l'entretien des cloches arrivant à échéance au 31/12/2024, nous devons renouveler celui-ci.

L'entreprise SAS HONORE qui assure l'entretien de celles-ci, a adressé un nouveau contrat d'une durée de 2 ans.

Ce contrat comprend :

- Les frais de main-d'œuvre et déplacement
- La fourniture des produits d'entretien : graisse, huile, dégrissant
- Vérification du matériel électrique, réglages

La visite annuelle de 2025 sera facturée 250,00 € H.T. hors pièces détachées qui seront facturées en sus.

En dehors de la visite annuelle, les dépannages donneront lieu à une facturation supplémentaire pièces et main d'œuvre. Les déplacements seront facturés 98 € HT.

Le conseil municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à renouveler le contrat avec SAS HONORE.

Votants : 09	Pouvoirs : 01	Pour : 09	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

*** AFFAIRES COURANTES :**

- Régularisation terrain ancienne maison Vergne

Vente du terrain à 1.50 € m². Dans l'attente, du passage du géomètre.

- Repas et Colis des Aînés

Chez Baptiste : Amuse-bouche, feuilleté aux noix de St Jacques, Trou Normand, Suprême de pintade aux girolles, Gratin dauphinois et tomates provençales, Salade, Fromage, Millefeuille, café, pain.

QUESTIONS DIVERSES :

Route de Chez Brillaud : Fossé inondé voir pour un curage

L'ordre du jour étant levé, Madame le Maire lève la séance à 12h45.

Le secrétaire de séance Elodie COURTET	Le Maire, Nathalie LE GALL
	

